

Six ans après

La participation? Un projet sérieux «se concentrerait sur la coopération du personnel de l'entreprise en vue de favoriser l'épanouissement personnel, l'humanisation du travail»; il viserait à «stimuler une collaboration fructueuse entre l'employeur et les travailleurs employés dans la firme»; il établirait des limites précises qui permettraient d'écarter «un droit de codécision dans la direction de l'entreprise et d'éviter toute perturbation de notre ordre économique et social en raison d'une réglementation contraire à la logique de cette société». Nous étions en septembre 1973, et l'Union centrale des associations patronales publiait en ces termes ses recommandations pour une alternative de son goût à l'initiative lancée par les syndicats. Nous étions en 1973, donc trois ans avant la votation populaire qui permit, grâce au fameux «coup du contre-projet», d'éliminer à la fois un texte falot, calculé pour l'échec final et l'initiative elle-même, soumis ensemble à l'appréciation du corps électoral.

Aujourd'hui, on efface tout et on recommence à zéro, c'est-à-dire au niveau des premiers raidissements, des premières contre-attaques patronales de 1973. Comme si rien ne s'était passé depuis lors! C'est ce que semble proposer en tout cas le Parti démocrate-chrétien, par la voix du Valaisan Paul Biderbost, partisan d'une petite loi minimum, faite sur mesure pour rallier les milieux radicaux et empêcher que le débat ne soit sérieusement réouvert, d'abord au Parlement, et ensuite devant le peuple. Six ans pour enterrer une idée.

L'aiguillon

On n'en est pas encore revenu: après des années de résistance, de tergiversations, de manœuvres dilatoires — ainsi le paiement de dédommagements à

quelques agriculteurs touchés par le fluor — Alusuisse, l'industrie qui domine la vie économique valaisanne, fait le pas. On sait depuis plus de quinze jours qu'elle investira près de 250 millions de francs ces prochaines années pour l'amélioration de ses installations, respectant de la sorte les normes que le Conseil d'Etat s'est enfin décidé à lui fixer.

Une victoire pour l'Association constituée contre les émanations nocives des usines? Certes! Mais cela signifie qu'il a fallu la lutte acharnée de plusieurs communes et de milliers de citoyens pour faire simplement respecter la loi.

Ces dispositions légales, il ne suffit donc pas qu'elles existent. Encore faut-il qu'elles s'inscrivent dans les faits. Dans le maquis des législations, ce rôle «mouche du coche», ce rôle d'aiguillon, est à la portée de groupes d'usagers ou d'habitants décidés à faire respecter leurs droits. C'est la leçon valaisanne.

On classe

Même si les 246 ne s'y mettent pas avec un égal zèle, les membres des Chambres fédérales croulent sous les interventions personnelles, — auxquelles le Conseil fédéral et l'administration réagissent plus ou moins efficacement.

En 1979, 127 postulats et 9 motions ont été «classés». A la fin de l'année, le classement de 93 postulats (dont 49 de plus de quatre ans) et de 10 motions était proposé.

N'empêche: il restait encore environ 600 postulats et une bonne centaine de motions «non exécutés»! A noter que seule une petite minorité des quelque 150 motions, postulats et interpellations prêts à être traités au cours de la récente session de printemps ont pu être portés à l'ordre du jour — et moins encore sont venus en discussion.

L'engorgement des travaux parlementaires ne s'arrange pas.

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 540 3 avril 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

540

Se passer des phosphates

Il est des coïncidences qui ne s'inventent pas. Au moment où le Conseil des Etats, suivant en cela le conseiller fédéral Hürlimann, refuse de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent pour sauver le lac Léman des dégâts causés par les phosphates (motion Bauer-Lagier, DP 537), au moment où la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman contre la pollution lance un xième appel aux cantons riverains pour une intensification de la lutte contre les phosphates, ce même lac Léman est chanté à Paris comme le «centre d'une des plus belles régions touristiques du monde», sous les auspices de l'office du tourisme helvétique. Maquettes, panneaux illustrés, montages audio-visuels, voilà peut-être l'offensive qu'il faudrait mener, non plus dans la capitale française cette fois, mais bien sur place, le long-des rives lémaniques, pour populariser les mesures de protection indispensables... Pierre Lehmann fait le point. (Réd.)

La protection de l'environnement ne fait manifestement pas le poids dans le monde politique helvétique, surtout quand elle entre en conflits avec des intérêts économiques. C'est ce qu'on peut déduire du rejet, au Conseil des Etats, de la motion Bauer-Lagier visant à réduire la quantité de phosphates dans les détergents.

Et pourtant la proposition de M^{me} Bauer n'était pas particulièrement exigeante. On peut même dire qu'elle était très en deçà de ce qu'il faudrait obtenir pour assurer une protection efficace des cours d'eau et des lacs!

Le phosphore qui tue petit à petit tous les lacs suis-

ses provient essentiellement de trois sources: l'air, le sol et les eaux usées. Les apports via l'atmosphère représentent, pour tous les lacs, moins que 8% de l'apport total. Cela n'est pas entièrement négligeable; mais ce phosphore-là, dans la mesure où il est en partie d'origine naturelle, n'est guère contrôlable. Les apports dus au lessivage des engrais dans les sols représentent de l'ordre de 20% de l'apport total. La part due aux eaux usées est la plus importante. Elle représente en moyenne environ 70% du total (malgré les stations d'épuration!).

LA CHARGE DU LÉMAN

Le phosphore dans les eaux usées provient des détergents et des déjections humaines. On estime que chaque habitant contribue par jour pour environ 4,5 g de phosphore. La part des détergents est probablement de l'ordre des deux tiers. Une enquête menée dans le cadre du Club Energie de l'Est vaudois a donné, pour la lessive seulement, une estimation de 2,7 g par jour et ceci pour les résidents. Les touristes qui exigent des fréquences de lavage bien plus considérables provoquent des apports de phosphore beaucoup plus importants, probablement de l'ordre de 6 à 15 grammes par jour suivant le genre de tourisme.

Selon des chiffres officiels, le bassin versant du Léman recouvre une population résidente d'environ 710 000 personnes et une population touristique permanente moyenne de l'ordre de 260 000. Cela donne pour la population (à l'exclusion des industries) un apport annuel de phosphore de 700 tonnes pour les résidents et d'au moins autant pour les touristes, soit un total de l'ordre de 1400 tonnes par an pour la lessive seulement! Si on y ajoute le phosphore provenant d'autres produits de nettoyage, tels ceux utilisés dans les machines à laver la vaisselle (en général très riches en phosphates), il est probable que la «production» totale de phosphore

due aux produits de nettoyage se situe pour le bassin versant du Léman aux environs de 2000 tonnes par année. A cela viennent s'ajouter des apports industriels pour lesquels je ne connais pas de chiffres. Mais je suppose que la pollution industrielle est, pour le phosphore, comparativement faible.

Dans une station d'épuration des eaux équipée d'un système de précipitation des phosphates on élimine en moyenne 80% du phosphore, et cela seulement si tout va bien (il y a souvent des problèmes). Si nous admettons que tous les habitants soient raccordés à une station d'épuration, ce qui fort heureusement n'est pas encore le cas, il resterait néanmoins de l'ordre de 400 tonnes de phosphore par an rejetées dans le lac. C'est certainement plus qu'il n'en peut supporter. La proposition officielle consiste, face à cette menace, à augmenter l'efficacité des stations d'épuration moyennant des investissements très considérables, et à raccorder la totalité des habitants à ces stations. D'où des systèmes très centralisés et complexes, très coûteux, nécessitant du personnel spécialisé et une surveillance constante, précautions qui n'empêcheront pas qu'il y ait des pannes de temps en temps.

Laver autrement

A titre de rappels, quelques indications pratiques¹ sur l'emploi de produits de lessive sans phosphates, telles que communiquées par le GRILE (Groupement de recherche, d'information et de lutte écologique, magasin à Lausanne, rue de la Pontaise 41). Noter, par exemple

— la lessive St-Marc, soude et résine de pin,

Tout cela pour extraire de l'eau un produit qu'il n'était pas nécessaire d'y mettre!

Il apparaît de plus en plus clairement, en effet, que les phosphates dans les produits de lessive ne sont pas du tout indispensables, même avec les machines à laver et même si l'eau est «dure».

LE GRAND BOBARD

On nous a simplement raconté des blagues. On nous a aussi embobinés à grand renfort de publicité débile. Et on a mis sur le marché des produits «constitués à 85% d'un ballast inutile de sels divers dont les phosphates» (je cite ici un fabricant de lessive sans phosphates). On s'est moqué du citoyen. Et maintenant, il faudrait que ce même citoyen finance un remède qui n'en est pas un, à savoir des réseaux de canalisations et des stations de déphosphatation...

J'ai procédé chez moi à un essai dans la machine en n'utilisant que de la soude et du savon (produits dont on sait qu'ils sont inoffensifs pour les lacs). L'eau a chez moi une «dureté» de 25 à 30° df, ce qui est une dureté moyenne. Le résultat du lavage a été très bon. Il faut introduire la soude avec le linge

par le hublot, puis laisser tourner dix minutes avec la soude seulement. On introduit ensuite du savon *en poudre* par l'entonnoir et on laisse le programme de lavage automatique se poursuivre. Il est nécessaire alors d'introduire du produit à deux reprises pendant la phase dite de prélavage; et comme les machines ne prévoient pas cette option de manière automatique, c'est bien sûr une petite complication.

Mais cela montre au moins une chose: le problème de la lessive a été mal posé!

A la place d'adapter le produit à la machine, on devrait adapter la machine au produit. Remettons nos montres à l'heure! Etant donné un produit de nettoyage acceptable du point de vue de la protection des eaux (par exemple soude et savon), construisons une machine capable de faire une lessive satisfaisante avec ce produit-là!

UN MOINDRE MAL

Les lessives sans phosphates existent. J'en connais trois: une suisse, une française, une belge. Il n'y a aucun doute qu'elles permettent une lessive tout à fait satisfaisante.

Les produits qui remplacent les phosphates ne sont pas tous parfaitement inoffensifs s'il s'en trouve de grandes quantités dans l'eau. Mais il est maintenant acquis que par rapport aux phosphates, ils représentent un moindre mal.

UN TRAVAIL DÉGRADANT?

Il existe aussi des produits sans phosphates pour les besoins de nettoyage autre que la lessive. Le problème du remplacement des phosphates est particulièrement délicat pour les machines à laver la vaisselle. Mais même là, on peut y arriver. Il faut d'ailleurs noter que si on lave la vaisselle à la main, le problème ne se pose pas car, dans ce cas, les phosphates sont inutiles! Le lavage à la main — on frotte les endroits sales avec une brosse — est beaucoup plus efficace tant du point de vue de la consommation d'énergie que de celle des produits de nettoyage et même d'eau que le lavage à la machine où on lave tout, même ce qui n'est pas sale, en l'agitant frénétiquement dans une solution de détergents. Mais voilà: accomplir ces travaux à la main est considéré aujourd'hui comme rétrograde, voire dégradant. On préfère dégrader les lacs.

Pierre Lehmann.

utilisable lorsqu'on dispose d'eau douce; résultats satisfaisants pour le lavage du linge de couleur, parfois supérieurs à ceux des produits ordinaires, notamment en cas de taches de sang (on améliorera les résultats en faisant tremper le linge pendant la nuit dans son eau savonneuse); utilisable pour laver les sols, les peintures, etc.;
— *le savon de Marseille, utilisable sous forme de copeaux pour le lavage des lainages (peut être employé pour laver la vaisselle);*
— *les cristaux de soude, pour dégraisser la vaisselle ou pour nettoyer un carrelage;*

— *la poudre à lessive Plurin W (fabrication Held AG, dont nous avons souvent parlé dans ces colonnes), sans phosphate, contenant un agent adoucissant de remplacement, le sodium EDTA, efficace pour toutes les sortes de linges (on lui ajoute un complexe à blanchir pour le linge blanc; celui-ci contient 50% de perborate — destiné à blanchir — un stabilisateur pour éviter que le perborate ne perde son efficacité lors du stockage, et une substance active facilement biodégradable); si le Plurin W contient des substances actives (enzymes et alcools lipidi-*

ques), on n'y trouve que peu d'azurants optiques (200 grammes pour 100 kilos), la quantité strictement nécessaire de substances parfumantes permettant l'élimination des mauvaises odeurs, aucune substance de remplissage (sulfates) qui servent à donner l'impression qu'on achète beaucoup pour peu d'argent.

¹ En juillet-août 1978, la Fédération romande des consommatrices publiait dans «J'achète mieux» (n° 76) un dossier complet sur la question intitulé «Pitié pour nos eaux!».

LOBBIES

Le coup de Corbat

Dans les rangs de certains groupes parlementaires, on médite présentement sur le sort du sieur Ferdinand Corbat, lâchement lâché, après sa non-réélection, par le groupe de pression dont il était le porte-parole attiré sous la Coupole, à savoir l'Association suisse des fabricants de cigarettes (siège à Fribourg, fief de Pierre Glasson, prédécesseur de M. Corbat, et lui aussi ancien conseiller national radical).

Dans son «Tabac information» de mars 1980, le service de presse de ladite association ne disait rien du sort réservé à son futur ex-président. Mais une édition spéciale datée du 28 mars est venue confirmer ce que la «Voix ouvrière» avait appelé «le sans-gêne, le cynisme même de ses employeurs» — ceux de M. Corbat donc, dont la condition de «salarié» a de quoi émouvoir. Effectivement, le parlementaire Corbat s'était avéré utile aux cigarettiers. Il a su contribuer à

différer pendant des années la révision de l'article 420 de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires; les nouvelles dispositions étant finalement partiellement entrées en vigueur à la mi-novembre 1978, M. Corbat a obtenu que le gou-dron s'appelle pudiquement «condensat» (cf. DP 488/15.2.79) ... escomptant obtenir ainsi un changement dans le vocabulaire de l'Office fédéral de l'hygiène publique.

Mais tout cela n'aura pas suffi à sauver M. Corbat aux yeux du peuple; la foule des fumeurs est décidément bien ingrate. Du coup, les parlementaires plus ou moins clairement attachés à la défense et à l'illustration d'intérêts économiques définis se posent la question de leur assise électorale.

Passé encore pour les producteurs de lait, représentés principalement par leur président (Rudolf Reichling, UDC, ZH, élu en 1975) et leur directeur (Fritz Hofmann, UDC, BE, 1971). Mais quid des professions plus spécialisées ou moins souvent pratiquées? Y a-t-il assez de médecins pour soutenir MM. Gautier (lib.,

GE, 1972) ou Günter (ADI, BE, 1979)? de vétérinaires et éleveurs pour MM. Risi (UDC, SZ, 1975) ou Tochon (PDC, GE, 1978)? de pharmaciens pour Joseph Landolt (CVP, ZH, 1978)? de droguistes pour Hans-R. Früh (rad., AE, 1975)? de planteurs de betteraves pour Georges Thévoz (lib., VD, 1963)?

Quant aux représentants des milieux d'affaires, leur «base» demeure naturellement étroite: l'Union des associations patronales et celle des Arts et métiers soutiennent leur directeur respectif (soit Heinz Allenspach, rad., ZH, 1979 et Otto Fischer, rad., BE, 1967); l'Association des grands magasins tient à son président (Paul Eisenring, CVP, ZH, 1963), lequel tient sans doute davantage à ses mandats d'administrateur chez BBC et Motor-Columbus; les exploitants de salles de cinéma ont placé un de leurs patrons (Silvio de Capitani, rad., ZH, 1979), lequel préfère sans doute administrer une banque (American Express), une compagnie d'assurances (La Continentale) et une société pétrolière (Total Trading Co.).

D'autres se font certainement moins de souci:

FURGLER

Psychose de sécurité: le pouls des cantons

Le Conseil fédéral fait donc machine arrière après avoir pris le pouls des «milieux intéressés» et des différentes autorités concernées: les modifications du Code pénal et du Code pénal militaire prévues par les experts, qui avaient, aussitôt connues, provoqué un tollé de protestations (cf. DP 493, 22.3.1979: «Les nouveaux malfaiteurs») ne seront pas proposées aux parlementaires dans leur forme primitive. Mais attention, si les angles ont été arrondis, les dispositions les plus dangereuses gommées, rien n'est définitivement joué: l'«actualité» pèse lourd sur ce genre de réflexion (qui sait à quel

point par exemple le National et les Etats, interrogés aujourd'hui, se révéleraient sensibles aux cris d'alerte à l'«euro-terrorisme» — Furgler a toujours plaidé pour un front commun des polices européennes — amplifiés à loisir après les dernières prises de la police française?).

Certes, le Conseil fédéral ne renonce pas de gaieté de cœur. Lisez par exemple ces lignes expliquant sa position: «(...) Bien que de bonnes raisons puissent être alléguées en faveur des propositions des experts visant à punir l'association des malfaiteurs et les actes préparatoires délictueux, nous avons tenu compte de la large opposition qu'elles ont suscitée; quand bien même nous sommes pleinement conscients qu'en prenant cette décision, nous maintenons un obstacle à la coopération interna-

tionale dans la lutte contre le terrorisme — les autorités suisses ne seront toujours pas en mesure d'accorder l'entraide judiciaire pour de telles infractions (notamment en ce qui concerne l'association de malfaiteurs) — nous avons renoncé à adopter les propositions de la commission d'experts relatives à la provocation publique à la violence, à l'association de malfaiteurs, aux actes préparatoires délictueux et à la collaboration des autorités fédérales et cantonales.»

En d'autres termes: si ça tourne mal, vous l'aurez voulu!

APRÈS LA PFS

Il reste qu'après l'échec de la police fédérale de sécurité, c'est la deuxième offensive gouvernemen-

ceux qui représentent plus ou moins officiellement les sports «populaires» (Adolf Ogi, UDC, BE, 1979 pour le ski et Gianfranco Cotti, PDC, TI, 1979 pour le football par exemple), et même ceux qui représentent les grandes fédérations coopératives: Otto Stich (PS, SO, 1963 pour Coop) et la majorité des huit indépendants pour la Migros. Pas de gros problèmes non plus pour les représentants des principaux syndicats proches du parti socialiste: VPOD (Walter Renschler, ZH, 1967), cheminots (Werner Meier, BE, 1972), postiers (Félicien Morel, FR, 1975), Union fédérative (encore Werner Meier), — sans compter Richard Müller (BE, 1973), président de l'USS et de la Fédération suisse des PTT.

Mais les autres, les «sans base»? Il ne leur reste plus qu'à tirer la leçon de l'affaire Corbat ou à occuper une fonction politique, tel le conseiller d'Etat zougais Georg Stucky, radical et directeur des finances de son canton, et par ailleurs président de l'Union pétrolière suisse, cartel présentement peu populaire s'il en est.

tale de haut vol jouant sur la psychose de la «sécurité» pour se donner les moyens de mettre au pas la «contestation» tous azimuts qui prend l'eau. A cet égard, il est intéressant de suivre quels fronts se sont dessinés lors de la consultation préalable contre les dispositions les plus contestables.

LA CRIMINALISATION DES OPPOSITIONS

Au long de leurs développements concernant les *associations de malfaiteurs*, les experts en étaient venus à prévoir la criminalisation des oppositions en tous genres: de la violence, on passait aux terroristes, puis en définitive on illustrait l'activité des dites «associations de malfaiteurs» en décrivant les différentes sortes de participation à des «manifestations». On ne pouvait être plus explicite.

Détaillant les avis recueillis à ce chapitre de la réforme, le «message» officiel note que cette «innovation» s'est heurtée à un «refus catégorique» de la part des cantons du Tessin et de Genève, du Parti démocrate-chrétien, du Parti socialiste, du Parti libéral et du Parti du Travail, des «Kritische Juristen Basel» et des Juristes démocrates de Suisse, tandis que pour leur part, formulaient de «grandes réserves», sans cependant rejeter purement et simplement ces propositions, les cantons de Berne, Lucerne, St-Gall, Vaud, Valais et Neuchâtel, ainsi que la Fédération suisse des avocats. Approuvent sans réserve (ou sans suggérer d'«amendements importants»), les cantons de Zurich, Soleure, Bâle-Ville, Schaffhouse, Argovie, Appenzell-Rhodes-Extérieures et les Grisons, le Parti radical, l'Union démocratique du centre, les Indépendants et l'Action nationale pour les formations politiques, de même que le ministère public et le tribunal pénal de Bâle-Ville, la «Vereinigung Rechtsstaat», la Fédération suisse des fonctionnaires de police, la Société suisse de droit pénal et le tribunal militaire de cassation (approbation implicite des cantons de Schwyz, Unterwald-le-Haut, Unterwald-le-Bas, Glaris, Zoug et Thurgovie).

LA RÉPRESSION TOUS AZIMUTS

Lorsqu'ils suggéraient de punir les *actes préparatoires délictueux*, il faut admettre que les experts étendaient le champ de la répression pratiquement à l'infini.

Rappelez-vous leur «raisonnement»: «(...) Si on veut que le droit pénal soit une arme efficace déjà au stade préliminaire des actes de violence criminels, il ne suffit pas de réprimer l'activité d'une association de malfaiteurs; d'une part il n'est pas facile de rapporter la preuve d'une action commune de ce genre; d'autre part une seule personne ou un groupe de deux personnes peuvent aussi commettre des actes de violence criminels; l'expérience montre que la frontière générale de la répression tracée par les principes relatifs à la tentative est beaucoup trop étroite.» On ne pouvait

être plus explicite! Il s'est trouvé des cantons, Zurich, Schaffhouse, Argovie et Valais, des partis politiques et des organismes divers, le Parti radical, l'Union démocratique du centre, les Indépendants, l'Action nationale, le ministère public de Bâle-Ville, le tribunal militaire de cassation, la Fédération suisse des fonctionnaires de police, pour approuver cette suggestion en principe («oui» implicite à Schwyz, Unterwald Haut et Bas, Glaris, Zoug et Thurgovie, à la Société suisse de droit pénal). Ont admis, mais avec des réserves, les cantons de Berne, Uri, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, St-Gall et Vaud, la Fédération suisse des avocats et le Parti démocrate-chrétien. Rejet pur et simple, en revanche, pour les cantons de Lucerne, Soleure, Appenzell-Rhodes-Extérieures, Tessin, Genève pour les partis socialiste, libéral et le Parti du Travail, pour l'Ordre des avocats de Genève, les «Kritische Juristen Basel» et les Juristes démocrates de Suisse.

Il avait triomphé de tout

Il avait triomphé de tout, de la névrose et de la mort, du soleil et de la mort, de la terreur du matin, de la peur du soir.

Il pensait, il pensa, si seulement la souffrance était moins douloureuse.

De ça, il n'avait pas triomphé: restait de sa douloureuse souffrance comme des rubans effilochés de brouillards bleus.

La mort, si facile si difficile, le fixait.

Finalement il n'avait rien vaincu.

Restait le grand cri muet de rien, du néant.

Pierre Katz.

SSR

Des médias sous influences

Nomination d'un nouveau directeur de la SSR et mise en place de nouvelles structures cantonales pour la Radio-Télévision: en définitive, une même démonstration, celle de la perméabilité d'une organisation aux influences extérieures, là gouvernementales sans la moindre fausse pudeur, ici partisans selon un rituel bien helvétique.

L'arrivée au pouvoir de Leo Schürmann ne suscite «a priori» aucune réticence au chapitre de la valeur de cet homme, rompu aux charges délicates; il n'en est pas de même quant à la façon dont on l'a finalement imposé: changer les règles du jeu à la dernière minute pour faire place nette à l'homme ayant les faveurs du gouvernement, c'est laisser planer un sérieux doute sur l'indépendance d'un comité directeur qui, pour l'occasion, n'a pas craint le ridicule, c'est le moins qu'on puisse dire.

Le déchaînement des pressions politiques, sur le mode droite-gauche, qui a été la règle à travers les cantons romands où se mettaient en place les nouvelles sociétés cantonales laisse entrevoir les mêmes interrogations sur l'indépendance et la marge de manœuvres réelle de l'institution (cf. DP 520 et 522).

Rien de plus délétère, en fin de compte, qu'un tel climat pour les artisans directs des programmes, déjà aux prises avec des problèmes incessants de dosages et d'équilibres typiquement suisses.

On paie le prix d'une «réforme» entreprise entre initiés, sans qu'aient été créées les conditions d'une véritable participation populaire, sans qu'aient été portés à la connaissance du grand public des auditeurs et des téléspectateurs, et débattus les enjeux fondamentaux sous-tendant la mue de l'organisation. Les sièges à disposition ont excité quelques convoitises; et aujourd'hui, le gâteau des ondes semble à portée de mains de quelques nouveaux «notables» de plus.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un poète en prison

Du Comité international pour la libération d'Abdellatif Laâbi (Claude Bourdet, Jean-Pierre Faye, etc.), je reçois un *Appel-Pétition urgente*:

«Nous apprenons qu'un deuxième procès aura lieu au Maroc le 10 avril 1980 contre les écrivains Abdellatif Laâbi (déjà condamné à 10 ans en 1972) et Abraham Serfaty (condamné à vie en 1977). Les deux hommes, ex-animateurs de la revue *Souffles*, risquent cinq nouvelles années de prison, pour une affaire secondaire de flagrant délit (distribution de tracts, participation à une manifestation, reconstitution de ligue dissoute), antérieure aux accusa-

tions d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat qui ont amené leurs précédents procès et qui nous semble juridiquement douteuse huit ans après.

» Abdellatif Laâbi, 38 ans, poète reconnu mondialement, est sujet à de très graves malaises cardiaques depuis un an. Il souffre par ailleurs d'une maladie rhumatismale évolutive très douloureuse. Nous formons de grandes inquiétudes pour sa vie, inquiétudes décuplées par l'annonce de ce nouveau procès: il ne reste théoriquement pour A. Laâbi que deux années de peine à faire.

» Tous les hommes de conscience se doivent de protester publiquement contre ce qui ressemble fort à de l'acharnement. Nous demandons, au contraire, qu'il soit mis fin le plus rapidement et dans les meilleures conditions à sa détention.

» Nous demandons aussi que la situation d'Abraham Serfaty, très affecté physiquement par les développements de la maladie de Raynaud (hypersensibilité au froid) soit examinée de façon tout aussi urgente.

» Comme pour A. Laâbi, nous demandons la libération d'A. Serfaty et de tous les prisonniers d'opinion au Maroc.»

Les lecteurs de DP ont entendu parler de Laâbi, dont j'ai présenté le livre, écrit en prison, l'année passée (cf. DP 515, 27.9.1979. «Chroniques de la citadelle d'exil». Inéditions Barbare).

Laâbi souffre d'une spondylarthrite ankylosante (maladie rhumatismale évolutive qui s'attaque à la colonne vertébrale) qui peut entraîner la paralysie. Il a déjà deux vertèbres soudées depuis plus de dix ans...

Quant à Abraham Serfaty, «isolé pendant quatre ans, il est aujourd'hui, avec ses camarades, à la prison centrale de Kenitra sous le numéro matricule 19559; son père est mort sans l'avoir revu; sa sœur a été arrêtée et torturée pendant neuf jours en 1972; elle est morte d'épuisement en octobre 1974, au terme d'une vie de lutte et de fidélité; son fils, Maurice Serfaty, privé de passeport depuis huit ans, a été arrêté en 1972, puis en octobre 1979, et torturé; sa mère, très âgée, presque aveugle, va régulièrement le voir à la prison de Kenitra».

On me dira: Quel rapport avec «Domaine public»? avec notre «Domaine»? En quoi cela nous concerne-t-il?

J'ai la joie de pouvoir répondre que cela nous concerne très peu:

En 1979, la Suisse n'a exporté des armes en direction du Maroc que pour la somme de Fr. 144 000.—.

C'est très peu.

C'est très peu comparé au total des armes vendues au Maroc.

C'est très peu aussi comparé au total des armes exportées en 1979 par la Suisse, qui est de Fr. 425 106 540.—...

C'est très peu... Mais comme le disait très bien Edmond Kaiser à un récent forum de «Table ouverte» (TV romande), il ne s'agit pas d'être de tout petits truands, il s'agit de ne pas être truands du tout.

A propos: vous avez lu *Retournez les fusils*, de Ziegler?

J.C.

MORALE

Exportation d'armes: les millions du «oui mais»

Exportations d'armes: le «non» de principe, fondé sur l'incompatibilité entre la Suisse et ce commerce, a l'avantage de la netteté. On aura fait l'impasse sur les places de travail «garanties» par les marchands de canons helvétiques (à la clef, une «reconversion» de Bührle et compagnie); on aura écarté d'un revers de main les arguments qui lient la «fiabilité» de notre défense nationale à une industrie d'exportation d'armes florissante; on aura fermé les yeux sur les dispositifs commerciaux et financiers qui permettent l'exportation de machines de guerre frappées du label helvétique à partir d'autres Etats plus tolérants.

Le «oui mais»... ouvre la porte à tous les abus, à toutes les pressions sur les organes officiels préposés au contrôle des ventes. C'est l'expérience que fait la Suisse depuis l'adoption de la loi fédérale sur le matériel de guerre (interprétée, comme on sait, avec une certaine largesse depuis son entrée en vigueur en 1972, mais jugée encore trop restrictive par une fraction agissante du Parlement): impossible de prendre assez de précautions sur la durée dans l'appréciation de la stabilité des régimes amateurs d'armes suisses — les «tensions dangereuses» qui excluraient des exportations se déclenchent à un rythme qui n'a rien à voir avec la longévité d'un fusil-mitrailleur ou d'un char; impossible de déterminer exactement ce qui est «matériel de guerre» et ce qui ne l'est pas; impossible enfin de surveiller

efficacement les opérations de revente à partir de régions spécialisées bien connues des commerçants internationaux.

Du «oui mais...» au «non» de principe, il y a en tout cas une distance qui peut être chiffrée en centaines de millions de francs à travers les fragiles statistiques dont nous disposons et qui sont établies à partir des chiffres mensuels du commerce extérieur (pour suivre la question, se rapporter au bulletin «Friedenspolitik», édité par la communauté de travail pour un contrôle de l'armement et une interdiction de l'exportation d'armes, case

postale 28, 8026 Zurich). Ici, bien entendu, pas question de prendre en compte les livraisons effectuées à partir de filiales installées à dessein à l'étranger, pour ne citer que cette lacune-là. Ci-dessous, pour fixer les enjeux, les montants enregistrés en 1979, par secteurs («divers»: le matériel électronique et les installations de radar, notamment), pour nos vingt meilleurs clients (affirmation des marchés sud-américains et record pour Singapour). A titre de rappel: le total général s'est stabilisé depuis 1978 aux alentours de 425 millions (il avait passé de 211 millions en 1973 à 513 millions en 1977).

Client	Artillerie	Chars	Armes	Munitions	Divers	Total
RFA	231 908	2 755 412	55 089 919	34 009 963	49 735 355	141 822 557
Autriche	446 061	—	22 350 022	40 467 489	4 197 745	67 461 317
Espagne	1 321 360	770 290	31 045 546	854 200	21 284 631	55 276 027
Pays-Bas	6 013 634	—	21 371 546	26 742 798	228 974	54 356 952
Suède	1 375 007	—	6 483 037	10 645 026	8 744 017	27 247 087
Italie	673 581	—	18 488 870	197 960	5 562 435	24 922 846
Equateur	—	—	5 442 500	—	10 050 885	15 493 385
Singapour	48 230	5 980 000	1 130 425	938 690	25 872	8 123 217
Philippines	—	—	5 428 240	89 995	38 440	5 556 675
Belgique/Lux.	709 495	—	443 605	2 774 931	25 707	3 953 738
Etats-Unis	9 276	22 840	3 302 214	386 057	26 679	3 747 066
France	250 150	—	1 769 616	628 723	513 371	3 161 860
Norvège	9 468	—	1 511 233	364 922	787 571	2 673 194
Danemark	—	—	4 185	—	2 425 145	2 429 330
Japon	—	—	2 164 625	164 400	—	2 329 025
Grande-Bretagne	325 000	—	696 021	954 864	221 237	2 197 122
Pérou	—	—	2 400	—	1 726 892	1 729 292
Argentine	—	—	—	—	644 570	644 570
Algérie	—	—	—	—	403 500	403 500
Portugal	—	—	—	—	334 296	334 296

A SUIVRE

Depuis la seconde guerre mondiale, Migros possède un chemin de fer de montagne et une auberge au Monte Generoso, dans le sud du Tessin. Depuis 1975, paraît-il, «des centaines de classes et 25 000 élèves» ont visité ledit Monte Generoso, invités par la Migros (une nuit et un petit déjeuner gratuits à l'auberge, réservée aux groupes et aux écoles). C'est l'offre Migros: «Une excursion scolaire au

Tessin». Les instituteurs sont «enthousiastes»; les élèves sont «enthousiastes»; Migros est enthousiaste. Et on chercherait la petite bête?

Les fêtes de Pâques nous imposent une brève rupture dans le rythme de parution de «Domaine Public»: le prochain numéro sortira donc de presse le jeudi 17 avril. A bientôt, donc, frais et dispos!

Des loisirs programmés

Nul doute qu'aujourd'hui comme hier la diminution du temps de travail ne demeure la revendication essentielle des travailleurs et de leurs associations. Nul doute également que cette revendication majeure rencontrera à l'avenir dans les milieux patronaux (relayés sur le plan politique par les formations bourgeoises) une hostilité systématique. Les arguments sont connus, l'affrontement est devenu stérile à force de stéréotypes; bref on n'a pas fini de se jeter à la tête le refus populaire de la semaine de quarante heures; et on voit mal en définitive ce qui pourrait troubler un débat, de première importance certes, mais devenu au fil des ans totalement académique (on a fait mille fois la démonstration, par exemple, que le vocabulaire patronal n'a pas évolué depuis des dizaines d'années, dans l'expression et la justification de son refus de composer dans ce domaine).

UN NOUVEAU «PARTENAIRE»

Rêvons un peu pourtant! Est-il tout à fait utopique d'admettre qu'à ce chapitre crucial de l'organisation sociale, les données soient un jour (proche) bouleversées? En effet, aux côtés des deux «partenaires» traditionnels figés dans leur antagonisme, croît un troisième interlocuteur dont la stature devient de plus en plus impressionnante, et dont les intérêts immédiats exigent que la situation se débloque dans les délais les meilleurs; cet interlocuteur supplémentaire? L'industrie des loisirs, guettant des marchés dont la taille et l'évolution dépendent directement à la fois de la quantité de temps libre à disposition des consommateurs potentiels et de l'ampleur du budget consacré à satisfaire ces nouveaux «besoins».

Trouvera-t-on des voix autorisées pour unir les revendications légitimes des travailleurs et les aspi-

rations commerciales d'un secteur industriel en pleine croissance? Pour les spécialistes, déjà, la convergence est évidente. Ecoutez par exemple M. Klaus Schrape, de Prognos SA (Bâle), faire le point, pour le dossier publié par la Société de Banque Suisse («Le Mois économique et financier», n° 3/1980) ce mois-ci, sur le thème «L'accroissement des loisirs et son incidence sur la demande des consommateurs». Le terrain de la démonstration: l'Allemagne fédérale. Le spécialiste discerne globalement dans les nouveaux visages de la société de loisirs «une grande chance de garantir la croissance économique ultérieure» (le secteur des loisirs en RFA aujourd'hui: environ quatre millions de personnes). Et de noter aussitôt: «Par suite de l'interdépendance existant entre l'«industrie des loisirs» et la presque totalité des secteurs économiques, l'industrie, le commerce et les entreprises de services, quelle que soit leur branche d'activité ou leur forme juridique, pourront profiter de la même manière de l'accroissement du temps des loisirs et de la consommation en résultant.»

On avait bien rêvé: Union syndicale suisse et Kuoni, même combat! Voilà qui ouvre des perspectives d'alliances fructueuses pour une nouvelle offensive nationale vers une semaine de travail raccourcie...

Pour le reste, toujours à lire ce spécialiste dont le ton est tout à fait représentatif, la prise en charge du «temps libre» — M. Schrape n'hésite pas à écrire: «Le temps des loisirs équivalait, entre autres, à des périodes où l'on consomme, c'est-à-dire que pour les occuper d'une manière intéressante, il faut avoir de l'argent disponible car c'est là la seule manière de profiter des vastes possibilités d'occupation des loisirs» — est en passe, sondages prévisionnels et campagnes d'intoxication publicitaire à l'appui, de rejoindre, dans la rigidité, celle du temps de travail classique. Investissements obligent!

Voulez-vous, par exemple, savoir quelle sera

l'occupation probable des loisirs des consommateurs helvétiques dans un avenir proche? La réponse est relativement précise! En «stagnation» (ce sont les classifications de Prognos), deux grands secteurs: «repos, solitude et hobbies» (sieste, sommeil, bronzage, collectionner, photo) et «plaisirs et distraction» (télévision, écoute musicale, lecture de revues). En «hausse», deux autres secteurs: «activité physique ou sportive» (ski, tennis, équitation, planche à voile, squash, randonnée, promenades, natation, badminton) et «image de marque» (habillement, voiture, hobbies exclusifs). En «légère hausse»: «activités intellectuelles ou culturelles, discussions» (concerts, conférences théâtre, lecture, formation permanente). En «forte hausse» enfin: «activités et communications sociales» (danse, sortie au restaurant ou chez des amis) et «mobilité et recherche du dépaysement» (voyage de fin de semaine, vacances annuelles, actives ou d'aventures).

Tout compte fait, le jeu en vaut-il la chandelle?

FUMER EN CALIFORNIE

— Dans le dernier magazine hebdomadaire du «Tages Anzeiger» (n° 13), un reportage, traduit d'«Esquire», au «pays de la marijuana», la Californie. Des détails, des prix, des notes sur la qualité des produits, un aperçu de la législation en vigueur à travers les Etats-Unis en la matière (selon un rapport commandé par l'administration américaine et dont le résumé a été soigneusement répercuté par les plus grandes agences de presse d'outre-Atlantique, aux Etats-Unis, un étudiant sur dix prend de la drogue quotidiennement, 37% le font fréquemment et 60% ont «essayé»).

— Au début du mois de mars, la plupart des journaux suisses publiaient les grandes lignes de la «Stratégie mondiale de la conservation» lancée cette année; dans le dernier numéro du «Forum du développement» (Nations Unies, 1211 Genève 10) tous les détails à propos de cette campagne primordiale.